

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XII. — Cl. 4.

N° 618.037

Perfectionnements aux appareils transmettant et reproduisant le son.

M. SIDNEY GEORGE BROWN résidant en Angleterre.

Demandé le 22 juin 1926, à 16<sup>h</sup> 12<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 30 novembre 1926. — Publié le 2 mars 1927.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 19 septembre 1925. — Déclaration du déposant.)

La présente invention se rapporte aux appareils transmettant et reproduisant le son, et plus particulièrement aux récepteurs téléphoniques.

5 Dans les récepteurs téléphoniques utilisés en télégraphie sans fil, il est courant de prévoir le réglage de l'entrefer entre les pièces polaires de l'aimant et l'armature.

L'objet de la présente invention est de perfectionner ces moyens de réglage.

La présente invention consiste en un appareil pour transmettre et reproduire le son dans lequel les positions relatives entre les pièces polaires magnétiques et l'armature sont 15 réglables par la déformation d'un organe approprié.

L'invention consiste aussi en un appareil pour transmettre et reproduire le son dans lequel les pièces polaires magnétiques sont 20 rapprochées ou écartées de l'armature par déformation.

L'invention consiste aussi en un téléphone du type à languette vibrante dans lequel les pièces polaires magnétiques se rapprochent 25 et s'écartent de la languette en courbant ces pièces polaires par rapport à cette languette.

L'invention consiste également en un téléphone du type à languette vibrante dans lequel les deux pièces polaires sont fixées à l'endroit de 30 l'entrefer sur une pièce transversale en laiton ou

en un autre métal non magnétique, cette pièce transversale étant attachée à un organe permettant de la rapprocher ou de l'écarter de la languette vivante.

L'invention consiste encore en l'appareil 35 perfectionné pour reproduire et transmettre le son décrit et représenté ci-après.

En se rapportant aux dessins annexés :

Figure 1 montre une élévation d'un écouteur de récepteur téléphonique, le couvercle 40 et le diaphragme étant enlevés.

Figure 2 est une coupe verticale correspondante.

Figure 3 est une vue par l'arrière de la figure 1, la boîte étant enlevée. 45

Figure 4 est une vue en perspective montrant l'attache des pièces polaires et du pont.

En utilisant l'invention suivant une forme d'exécution appliquée, à titre d'exemple, à un écouteur de récepteur téléphonique du 50 type à languette vibrante, les aimants sont formés de deux pièces estampées *a*, *b* de forme semi-circulaire, la partie centrale étant enlevée. Ces aimants sont attachés avec leurs extrémités en regard au moyen de vis *c*, *c* sur 55 une plaque d'appui en laiton *d* qui recouvre les deux joints. Les pièces polaires *e*, *e* sur lesquelles sont montées les bobines habituelles *f*, *f* sont attachées aux aimants *a*, *b* à leurs points de jonction au moyen des vis *c*, *c*. Ces 60

Prix du fascicule : 5 francs.

deux pièces polaires sont disposées bout à bout en laissant entre elles au centre un faible intervalle  $h$  (voir fig. 4). Au-dessus de cet intervalle, la languette  $i$  est fixée au moyen d'une vis  $k$  passant à travers l'un des dits aimants, la languette étant attachée aussi au diaphragme  $i^1$ . Les extrémités des deux pièces polaires vis-à-vis de la languette sont fixées par tous organes d'attache convenables  $m, m$  sur une pièce formant pont  $n$  en laiton mince ou en une autre matière non magnétique et dont les deux extrémités sont recourbées pour constituer des pieds qui sont montés au moyen de vis  $p, p$  sur une pièce massive  $o$  en laiton ou en une autre matière non-magnétique, au centre de laquelle est taraudé un trou. Une butée  $r$  pour la languette peut être ménagée sur cette pièce en laiton.

Les aimants sont fixés sur la boîte  $s$  au moyen de deux vis  $t, t$  situées de chaque côté de la languette et traversant l'un des aimants  $a$ , la plaque d'appui  $d$  et la boîte  $s$  et fixées à l'autre extrémité au moyen des écrous  $u, u$ . Ces vis sont isolées des aimants et de la boîte au moyen de douilles et jouent ainsi le rôle de bornes pour l'introduction du courant.

Une vis de réglage  $v$  traverse le fond de la boîte et est vissée dans le trou taraudé de la pièce en laiton  $o$  derrière la pièce  $n$  formant pont et réunissant les deux pièces polaires entre elles. Lorsqu'on tourne cette vis de réglage  $v$ , les pièces polaires  $e, e$  des électro-aimants sont écartées de la languette vibrante et fléchissent autour de leurs deux extrémités fixées sur les aimants, la pièce en laiton mince formant pont  $n$  étant aussi légèrement déformée.

On voit donc que les aimants sont fixés rigidement sur la boîte et que les pièces polaires sont fixées sur les aimants mais sont en même temps déformables au moyen de l'écrou moleté à l'arrière de la boîte, ce qui offre le moyen de régler l'entrefer entre la languette ou armature et les pièces polaires de l'électro-

aimant, tout en maintenant la rigidité du support des pièces polaires.

Tout autre dispositif peut être employé pour assurer un déplacement relatif des pièces polaires et des aimants ou de la languette qui y est attachée pour modifier l'entrefer par déformation et flexion.

L'invention est applicable à tout type d'appareil transmettant ou reproduisant le son dans lequel on emploie un organe vibrant.

#### RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un appareil pour transmettre ou reproduire le son remarquable notamment par les caractéristiques suivantes prises ensemble ou séparément :

1° Les positions relatives des pièces polaires magnétiques et de l'armature sont réglables par la déformation d'un organe approprié.

2° Les pièces polaires magnétiques sont rapprochées ou écartées de l'armature par déformation.

3° Les pièces polaires magnétiques d'un téléphone du type à languette vibrante se rapprochent ou s'écartent de la languette en courbant ces pièces polaires par rapport à cette languette.

4° Les deux pièces polaires d'un téléphone à languette vibrante sont fixées à l'endroit de l'entrefer sur une pièce de liaison en laiton ou en une autre matière non-magnétique, cette pièce de liaison étant attachée à un organe permettant de la rapprocher ou de l'écartier de la languette vibrante.

5° La pièce de liaison précédente est attachée à un organe en laiton ou autre matière non-magnétique ayant un trou taraudé dans lequel on introduit une vis de réglage.

S. G. BROWN.

Par procuration :  
LAVOIX, MOSÈS et GENET.

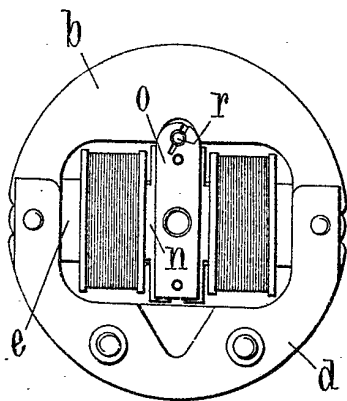
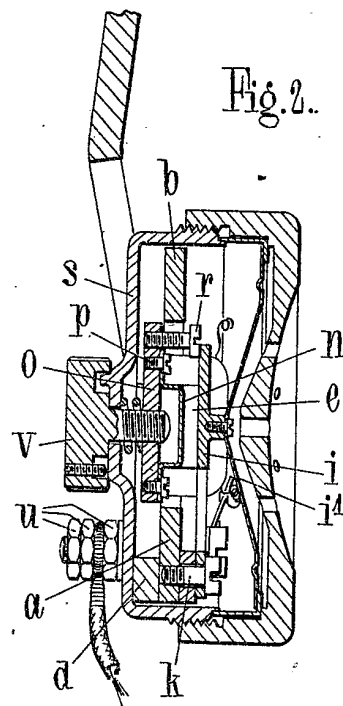
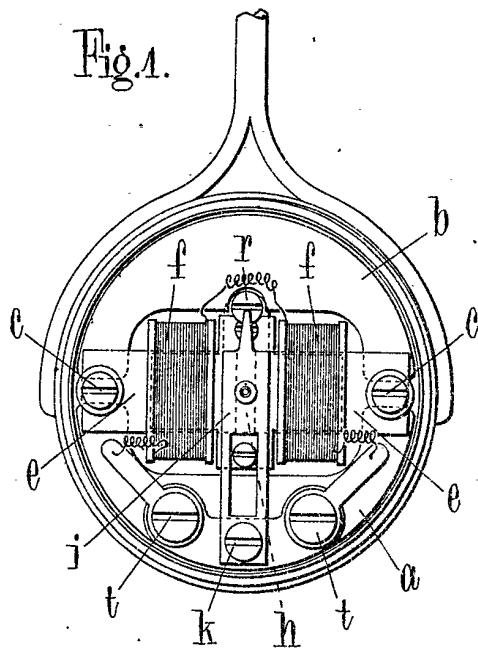


Fig. 3.

